

Communiqué du 30 juin 2021



Adoption de la loi « Climat » par le Sénat : Nathalie DELATTRE et Alain CAZABONNE dénoncent la fermeture définitive de la ligne aérienne Paris-Orly / Bordeaux-Mérignac.

—

Après plus de deux semaines de débats intenses, le Sénat a adopté cette semaine le projet de loi dit « climat et résilience ». **Malgré l'adoption d'amendements permettant d'impliquer les territoires** dans cette transition, ou encore de préserver la filière viticole d'une obligation de vente en vrac et défendus par Nathalie Delattre, **la ligne aérienne Bordeaux / Orly est la grande sacrifiée de ce texte.**

Aux Sénateurs de dénoncer : « *Sans aucune concertation avec les élus, les secteurs économiques locaux, le Gouvernement a décidé de fermer définitivement la liaison aérienne entre Bordeaux et Paris. Nous avons sollicité un rendez-vous auprès de Jean-Baptiste DJEBARRI, ministre délégué chargé des Transports, qui s'était pourtant engagé à rencontrer les décideurs locaux. En vain. Nous le déplorons.* »

Nathalie DELATTRE et Alain CAZABONNE avaient lors de l'examen de l'article 36 déposé un amendement visant à reporter la fermeture au 1er janvier 2023 ; amendement rejeté par le Sénat.

Ce report aurait permis de prendre une décision réfléchie, les gares et les aéroports étant reliés directement.

Désormais, ils resteront pleinement mobilisés pour que cette décision, qui aura de graves conséquences économiques pour la Gironde, et plus largement la Nouvelle-Aquitaine, **entre en vigueur dans les meilleures conditions possibles et fasse l'objet de compensations tangibles.**

Contact : Alexis Chambon – 07 81 80 85 04